Cfdt: CENTRE VAL DE LOIRE

LETTRE N°15

LETTRE D'INFORMATION

URI CENTRE-VAL DE LOIRE CFDT



A l'ordre du jour session plénière du 13 octobre 2025
Avis du CESER/ Avis de la CFDT

- Avis sur les aides économiques régionales attribuées en 2024
- Avis sur les orientations budgétaires pour 2026
- Avis sur l'orientation : construire une feuille de route pour une politique publique luttant contre les déterminismes
- Avis sur la territorialisation de l'action régionale en proximité

Avis sur les aides économiques 2024

AVIS CESER

Corapporteurs : Patrick UGARTE

Contexte :

L'année 2024 consolide l'application du SRDEII dans un contexte d'instabilité politique nationale et de tensions industrielles. La région démontre une résilience avec des ouvertures remarquables (Novo Nordisk, Vendôme) malgré des fermetures (Imperial Wheels) et des reprises partielles encourageantes (Poulain-Andros, SCOP Duralex).

Aides directes aux PME-PMI :

Maintien global à 11,73 M€ (-0,4 %), en retrait par rapport à 2022 (15 M€). Évolutions contrastées : CAP PME-PMI en baisse (-23 %), CAP SCOP-SCIC en hausse (+250 K€), CAP Transition Numérique et Écologique en fort développement (41 dossiers vs 21), CAP Proximité multiplié par 5,5 (1,84 M€). Répartition départementale plus équilibrée, mais Indre-et-Loire sous-dotée, Loir-et-Cher et Loiret surdotés.

Autres dispositifs :

Légère baisse des clusters et pôles de compétitivité (-2,4 %) : le CESER s'interroge sur l'opportunité de faire porter les contraintes budgétaires sur ces structures collaboratives essentielles à l'innovation. Il se félicite du rapport positif de la Chambre Régionale des Comptes sur Dev'Up, de la mise en route des fonds CVLI/CVLA (2,1 M€), et du déploiement de France 2030 (3 M€).

ESS, agriculture, tourisme :

Stabilisation des aides ESS (10 M€), avec CAP ASSO comme dispositif essentiel (9 M€). Les 14 CAP Filières agricoles fonctionnent bien (28,8 M€ sur 4 ans). Le CESER salue le soutien à la transformation à la ferme et à l'agriculture biologique, mais alerte sur la nécessité d'accompagner les reprises d'exploitations (50 % de mutation en 10 ans). Le tourisme progresse fortement (+34 % à 2,5 M€), notamment le slow-tourisme (+184 % et +385 %), démontrant la pertinence de la stratégie.

Demandes :

Le CESER souhaite davantage de données détaillées (par secteur, taille, département), un référentiel d'évaluation des 50 mesures du SRDEII, et être intégré au comité de pilotage-suivi. Il regrette la baisse du taux de retour des collectivités (60 % vs 62,3 %).

EN CONCLUSION :

Le CESER apprécie l'information donnée malgré quelques demandes de précisions. Il note l'orientation vers les prêts remboursables et la priorisation des financements extérieurs (État, Europe). Face au resserrement de ces accompagnements, la Région risque de s'interroger sur le niveau de ses propres aides, dont 97 % vont aux TPE-PME-PMI et sont conditionnées par le maintien de l'emploi, s'inscrivant dans le SRDEII axé sur RSE, environnement et ESS.

AVIS CFDT

Avis sur les aides économiques 2024

Intervention de Julien REY

Au nom du groupe CFDT



Madame la vice-Présidente du CESER, Monsieur le vice-Président du conseil régional, Monsieur le rapporteur, chers collègues,

La CFDT rappelle tout d'abord qu'elle réclame d'une façon générale plus de transparence, de conditionnalité et de suivi dans l'attribution des aides publiques aux entreprises et en particulier que les aides soient liées à des engagements sociaux (emploi, salaires, dialogue social, etc.), environnementaux et/ou de qualité. Ces aides peuvent représenter des montants très importants et beaucoup de dispositifs manquent d'évaluation de leur efficacité réelle. De plus la CFDT préconise des mécanismes de remboursement ou de retrait d'aides quand les entreprises ne respectent pas leurs engagements (licenciements, distribution de dividendes tout en percevant des aides, etc.).

La CFDT réclame ainsi à ce que les aides économiques régionales soient accompagnées d'objectifs qualitatifs : création d'emplois durables, respect des engagements sociaux et écologiques, soutiens dans les transitions (économiques, sociales, écologiques). La CFDT insiste sur le besoin de transparence locale, de suivi concret des engagements pris par les entreprises bénéficiaires, pour s'assurer que les fonds publics servent réellement l'intérêt général.

Le rapport présenté sur les aides économiques pour l'année 2024 permet de répondre en partie à ces demandes en rendant compte du bilan de l'ensemble des aides économiques accordées par la Région (montants, nombre de bénéficiaires) et d'alerter quand les aides ne produisent pas les effets attendus.

La CFDT partage l'avis du rapporteur : le bilan proposé est très bien présenté, clair et donc utile. Toutes les aides sont analysées sous forme de tableaux et graphiques, des informations croisées sont souvent disponibles. Toutes les aides, mêmes les plus faibles, sont présentées, avec les objectifs concrets du soutien accordé, l'évolution programmée les prochaines années et surtout le lien avec les politiques régionales.

Les aides économiques sont également bien différenciées par type d'aide (aides directes ou via les fonds d'investissements dédiés) et par financeur (aides purement régionales, venant de l'État et/ou de l'Europe) et par direction du Conseil Régional (Economie, ESS, agriculture, tourisme).

Ces aides peuvent permettre d'initier de nouveaux modèles économiques type SCOP comme dans l'exemple de la société Duralex cité dans le rapport et l'avis. Pour ce qui concerne des secteurs économiquement fragiles ou émergents comme l'économie sociale et solidaire ou l'économie circulaire, le rôle moteur de la Région apparait au travers de ces aides répondant ainsi aux recommandations du CESER sur ces sujets : en matière d'économie également il n'y a pas d'amour mais uniquement des preuves d'amour.
La CFDT partage les remarques de l'avis pour deux secteurs d'activité importants pour notre Région que sont l'agriculture d'une part et le tourisme d'autre part.

Enfin la CFDT approuve également l'esprit de la recommandation de la cour régionale des comptes concernant Dev'Up visant à différencier les prestations offertes pour les salons pour favoriser les primo-exposants.

La CFDT approuve l'avis de notre rapporteur.

Cfdt: CENTRE VAL DE LOIRE

Avis sur les orientations budgétaires pour 2026

AVIS CESER

Corapporteur : Jean-Yves BRUN

Contexte incertain :
Comme l'an dernier, ce ROB 2026 s'inscrit dans un contexte national particulièrement incertain. Après un ROB 2025 construit sans Projet de Loi de Finances, celui pour 2026 est construit sans gouvernement installé, ni ligne directrice nationale stabilisée. L'orientation politique retenue par l'Exécutif Régional affirme « Agir en responsabilité et avec détermination afin de ne pas ajouter à l'instabilité nationale ». Le CESER salue cette orientation méthodologique courageuse.

Des collectivités territoriales tiraillées :
Les orientations budgétaires sont fondées sur l'objectif national de 44 milliards d'euros d'économies, dont 5,3 milliards ciblés sur les collectivités territoriales, correspondant à une réduction de 45 millions d'euros de recettes pour la Région Centre-Val de Loire. Concrètement : perte d'autonomie fiscale (TRCI au taux plafond, suppression du pouvoir de taux sur la TICPE), risque de remplacement des fractions de TVA par une dotation (perte de dynamique), et reconduction amplifiée du DILICO.

Maîtrise de la dépense :
Face à ces contraintes, la Région affirme sa volonté de préserver les interventions prioritaires, de ne pas compenser les désengagements de l'État, de limiter à 8 M€ l'augmentation de la masse salariale, d'adapter le rythme des investissements, de conserver l'épargne brute à 165 M€, de garantir le ratio de désendettement à moins de 9 ans, et de mobiliser maximum 180 M€ d'emprunts nouveaux.

Manque de visibilité :
Le CESER manque de visibilité sur les véritables choix réalisés en matière de hiérarchisation des priorités, de critères de sélection des interventions, et d'évaluation des dispositifs inefficients. Il déplore que la maîtrise de la masse salariale passe par la réduction du recours à l'apprentissage, alors que la formation des jeunes est un fondement de la collectivité. Il salue l'annonce de la future stratégie régionale « biodiversité » comme priorité 2026.

Le budget mobilités :
L'exercice 2026 marque un tournant avec l'entrée en vigueur du VMRR (23,1 M€ de recette nouvelle), la mise en œuvre de la SPIIT pour mutualiser l'ingénierie sur 40 ans, et l'assujettissement à la TVA générant un double gain de 11 M€. Le CESER entend l'opposition des organisations d'entreprises au VMRR. Il salue l'entrée dans la SPIIT malgré des questionnements, et se félicite de l'assujettissement à la TVA. Il préconise d'étudier la faisabilité d'un budget annexe pour renforcer la lisibilité et potentiellement réduire la contribution au DILICO.

Vers un nouveau «grand acte» de décentralisation : L'absence de budget national coïncide avec l'ouverture d'une réflexion sur un nouveau « grand acte » de décentralisation. Le CESER entend être force de proposition. Il constate que les précédents actes n'ont pas été à la hauteur des transferts financiers attendus. Si nouvel acte il doit y avoir, le CESER préconise d'expérimenter l'intelligence collective des territoires.

Pour une décentralisation horizontale :
Le CESER propose un nouvel état d'esprit : suggérer à REGIONS DE FRANCE et DEPARTEMENTS DE FRANCE de travailler ensemble aux rationalisations possibles, ouvrir une réflexion sur la fusion des compétences « Lycées » et « Collèges », confier une mission à la CTAP, refonder un pacte sur la base d'une reconstruction de l'autonomie financière et fiscale, clarifier l'exercice des compétences partagées et supprimer les doublons, sauvegarder l'exception culturelle pour garantir l'indépendance de la création artistique.

EN CONCLUSION :

Dans un contexte national marqué par l'incertitude et les contraintes budgétaires sans précédent, le CESER reconnaît le courage de l'Exécutif régional mais appelle à une clarification des priorités et à une vision stratégique plus affirmée. Il invite à saisir l'opportunité du débat sur la décentralisation pour refonder en profondeur les relations entre l'État et les collectivités territoriales, sur la base d'une réelle autonomie fiscale et d'une clarification des compétences, afin de garantir l'efficacité de l'action publique locale au service des habitants.

AVIS CFDT

Avis sur les orientations budgétaires pour 2026

Intervention de Monsieur Jean-Louis RENIER

Au nom du groupe CFDT



Monsieur le Président du CESER, Monsieur le 1er vice-président de la Région, Mes chers collègues,

Les membres de la CFDT soutiendront l'avis de notre rapporteur général et du groupe budget qui ont travaillé en mode dégradé, en l'absence de chargé de mission. Ils saluent la qualité du travail, dans un contexte difficile.

Ils tiennent à apporter leurs réflexions sur certains point importants, ainsi :

1. Comment, au vu de l'incertitude gouvernementale et parlementaire actuelle, et donc d'orientation politique, mener un débat d'orientation budgétaire ?
Dans ce contexte, nous saluons le volontarisme de l'exécutif de la Région qui maintient ses politiques, mais jusqu'à quand ? le volontarisme de l'exécutif Régional à vouloir poursuivre toutes les politiques engagées, sans déterminer de priorités, nous fait craindre des lendemains qui déchantent.

2. De plus, nous constatons une baisse des reversements de l'Etat, c'est également un grand motif d'inquiétudes.

3. Le maintien du financement des lycées peut être porteur d'interrogation, au moment où il faut investir dans la formation et l'éducation de nos jeunes.

4. Nous avons des doutes sur la capacité future du gouvernement à mener des réformes utiles pour la population.

5. Nous soutenons le financement des CAP Asso qui sont essentiels pour la survie de nombreuses associations de notre Région et pour soutenir l'ESS confrontée actuellement à de grandes difficultés.

6. Les aides aux entreprises sont annoncées en progression… Mais qu'en est-il des contreparties sociales et sociétales qui devraient être demandées à ces entreprises qui bénéficient de l'argent public ? Nous pourrions citer le site tourangeau d'une grande entreprise STMicroelectronics qui va supprimer 400 emplois en bénéficiant de 500M€ de subvention et en ne payant que 200000€ d'impôts sur les sociétés.
On peut aussi s'interroger sur la difficulté à voir clair dans ces financements qui sont conséquents comme l'a révélé en juillet une commission du Sénat. Mais aussi sur les aides et leur suivi, ainsi que le contrôle des contreparties à géométrie variable (c'est l'entreprise qui choisit)
Mais encore sur le rôle des chambres consulaires dans ces dispositifs.

La CFDT tient à réaffirmer quelques grands principes fondamentaux :

7. Il faut une plus grande justice fiscale, et pour cela, il est donc indispensable d'engager une vaste réflexion sur la fiscalité au niveau national et sur les moyens d'action à donner aux collectivités territoriales pour financer leurs politiques.

8. En ce sens, nous soutenons la volonté de mener une nouvelle étape de la décentralisation avec des garanties solides et nous sommes prêts à nous impliquer dans cette réflexion. Ce processus devra examiner tous les doublons existants afin de mieux utiliser l'argent public.

Avis sur l'orientation : construire une feuille de route pour une politique publique luttant contre les déterminismes

AVIS CESER

Corapporteur : Patricia LAUPIN

Contexte :

Cette feuille de route s'inscrit dans la continuité de la communication adoptée en octobre 2023. Le CESER partage la philosophie générale visant à lutter contre tous les types d'inégalités et ouvrir le champ des possibles à tous, tout au long de la vie.

Axe 1 – Susciter la «curiosité professionnelle» :

Le CESER relève les difficultés des jeunes à se repérer face à la masse de ressources disponibles. La Région s'appuie sur l'existant (orientation.centrevaldeloire.fr, Yep'S) en construisant des ponts avec les plateformes de l'État (Avenir(s), Parcoursup). L'idée d'une « maison commune » numérique répond à cette ambition, mais il faudra communiquer auprès des jeunes ET des professionnels. Le CESER apprécie la mobilisation d'outils innovants (réalité virtuelle, IA) et demande plus de lisibilité des intitulés de cursus et débouchés (lien avec fiches RNCP).

Il est particulièrement sensible aux chantiers ciblant des secteurs spécifiques (industrie, agriculture, santé), comme le kit pédagogique sur les métiers agricoles dès 2026. Il regrette qu'il demeure difficile de promouvoir ces formations au sein des collèges. Il appuie le développement de l'appétence pour les métiers de la santé (classes option « santé » dans 8 lycées, visites, carrefours des métiers), en lien avec la lettre ouverte au Premier ministre face au désert médical. Le système d'orientation doit intégrer les transitions et déployer des parcours agiles. Le CESER encourage les forums immersifs mais alerte sur le risque d'assignation territoriale des jeunes.

Axe 2 – Accompagner vers la réussite :

Le CESER salue les chantiers « lien lycée-enseignement supérieur » et « accompagnement des décrocheurs en Licence ». Il lui semble fondamental de créer un continuum éducatif de l'orientation de la seconde au supérieur, avec une action spécifique sur Parcoursup (source de stress). Le « droit à l'erreur » est une condition sine qua non : penser l'entrée dans le supérieur comme un parcours avec passerelles, non comme une orientation définitive.

Le CESER soutient fortement la déconstruction des représentations genrées (filles vers scientifique/numérique, garçons vers santé/social). Cette déconstruction doit toucher les familles, qui malgré elles contribuent à ces déterminismes. Il appuie la tarification Rémi pour les forums mais aurait aimé une évaluation du coût.

Axe 3 – Construire un écosystème d'acteurs :

Le CREFOP (quadripartisme) doit jouer un rôle renforcé. Le CESER salue le conventionnement avec les OPCO et branches pour diffuser une information actualisée et balayer les a priori sur les métiers.

Le réseau d'ambassadeurs des métiers est intéressant, avec vigilance sur leur choix (les jeunes écoutent davantage leurs pairs). Diffuser les témoignages via les réseaux sociaux consultés par les jeunes, pas uniquement les réseaux « traditionnels » de la Région. Une réflexion commune avec le Rectorat est nécessaire sur la temporalité des stages (3ème, 2nde). La Charte État-Régions du 17 juillet 2025 prévoit la coanimation des CLEE pour harmoniser leurs pratiques.

Le CESER insiste sur les chantiers « plan de professionnalisation partagé » et « mettre les familles au cœur de la politique d'orientation ». L'implication des familles doit être prise en compte pour tous les dispositifs. Il faut garder à l'esprit la complexité du système pour de nombreux parents, singulièrement en Centre-Val de Loire, dépourvus d'expérience de l'enseignement supérieur.

EN CONCLUSION :

Le CESER accueille favorablement cette feuille de route mais demande priorisation et temporalisation des 25 chantiers. Il regrette l'absence d'indicateurs de suivi et d'évaluation dès le départ. La méthode évaluative nécessite de prévoir en amont le cadre. Le CESER restera attentif et souhaite recevoir les résultats de l'évaluation. L'orientation demeurant une compétence partagée, il rappelle la nécessité d'une bonne coordination entre Éducation nationale et Région, y compris pour les adultes, afin d'assurer un parcours d'orientation tout au long de la vie.

AVIS CFDT

Avis sur l'orientation : construire une feuille de route pour une politique publique luttant contre les déterminismes

Intervention de Madame Michèle PERRIN

Au nom du groupe CFDT



Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

L'avis porte sur un rapport du Président du Conseil Régional de la région Centre sur la mission d'information sur les métiers et les formations transférée par la loi en 2018. Ce rapport est élaborée à suite de la Charte nationale d'Engagement État-Régions du 17 juillet 2025 qui consacre la nouvelle mission du Conseil Régional et fixe un cadre de coopération car l'orientation est désormais une compétence partagée entre l'éducation nationale et la région. Cette charte affirme une ambition commune : garantir une information juste, accessible et émancipatrice, permettant de se projeter dans l'avenir au-delà des déterminismes sociaux, territoriaux, de genre ou d'origine.

Ainsi la Charte d'Engagement et cette proposition de construction d'une feuille de route fournissent un cadre amélioré pour l'orientation des jeunes et pour l'orientation tout au long de la vie. Ce rapport pour la feuille de route, propose 3 axes et 25 chantiers et un objectif d'évaluation de cette politique publique pour l'orientation.

Ces cadrages sont pour la CFDT de bon augure pour améliorer l'orientation des jeunes collégiens, lycéens et étudiants et des autres comme les apprentis et les jeunes travailleurs ainsi que l'orientation des adultes dans une logique de formation tout au long de la vie. Car on le dit depuis longtemps et c'est confirmé par l'enquête auprès des jeunes réalisée par la quatrième commission, le système d'orientation aujourd'hui n'est pas satisfaisant et il est urgent de l'améliorer.

L'avis du Ceser qui nous est présenté aujourd'hui est clair et de qualité. Toutefois la CFDT souhaiterait apporter des compléments.

Pour la CFDT, une orientation de qualité :
- Est alimentée par des informations fiables et étendues sur les formations, les métiers et leurs débouchés ; des informations accessibles et largement utilisées par les bénéficiaires et les acteurs de l'orientation
- Et sur un conseil personnalisé en orientation.

Les jeunes s'informent beaucoup en ligne pour construire leur orientation, mais comme le montre l'enquête, ils utilisent encore peu les outils régionaux. Pour la CFDT, c'est regrettable, car ces outils régionaux garantissent une information fiable, ce qui n'est pas toujours le cas ailleurs.

Il est aussi important que la Région veille à la qualité des informations lors des forums et événements d'orientation, afin d'assurer transparence, la confiance et la qualité sur les formations et les diplômes proposés.

La CFDT souhaite que la feuille de route renforce la coopération entre la Région et les conseillers d'orientation, les enseignants, les universités et les conseillers en évolution professionnelle, car la qualité de l'orientation dépend largement de ces partenariats.

Enfin, nous pensons utile de travailler avec l'Éducation nationale pour mieux structurer le parcours d'orientation des jeunes et en assurer la traçabilité, afin d'aider le jeune à construire une véritable décision et à réduire le sentiment de manque d'information et d'accompagnement.

EN RÉSUMÉ, LA CFDT SOUTIENT UNE ORIENTATION DE QUALITÉ, ACCESSIBLE À TOUS ET TOUT AU LONG DE LA VIE.

Cfdt: CENTRE VAL DE LOIRE

AVIS SUR LA TERRITORIALISATION DE L'ACTION RÉGIONALE EN PROXIMITÉ

AVIS CESER

Corapporteur : Alicia MAINFERME

Contexte :

Le Président saisit le CESER sur les 7 premières mesures de l'acte IV de territorialisation. La solidarité territoriale vise à réduire les inégalités entre territoires et renforcer la cohésion régionale. La Région Centre-Val de Loire est en tête des Régions de France pour les crédits consacrés à cette politique. Le CESER se félicite de cet investissement, d'autant plus important sur un territoire hétéroclite présentant des zones carencées.

De la contractualisation :

Les formes de contractualisation manquent de lisibilité. Le CESER avait déjà fait cette observation en novembre 2022. Les politiques se déclinent à de multiples niveaux avec des périmètres suscitant des interrogations. Le maintien du Pays ne se justifie que s'il recouvre le bassin de vie, dispose d'un conseil de développement et porte un véritable projet. La déclinaison des bassins de vie, différente de l'INSEE, n'améliore pas la compréhension. Le CESER regrette que la clarification appelée en 2022 ne figure pas dans le rapport. Il s'interroge sur l'articulation avec les contrats de réciprocité. Plus que jamais, l'action nécessite une coordination entre tous les acteurs institutionnels pour éviter doublons et carences, garantir la lisibilité.

Le CESER regrette l'absence de dimension interrégionale, notamment pour les franges communes avec 6 régions. Il s'appuie sur son travail de 2021 sur les franges franciliennes. Il se félicite des 40 % des CRST dévolus à la transition écologique, mais s'interroge sur le réseau Oxygène et son articulation avec « A vos ID ».

De la présence territoriale :

Les Maisons de la Région s'inscrivent dans une dynamique de proximité importante face au sentiment d'éloignement de l'action publique. Le CESER soutient cette posture et salue l'accueil des structures associées pour améliorer la lisibilité.

Néanmoins, la Maison d'Orléans, juste à côté des services régionaux, laisse une impression de redondance en période d'optimisation. Elle aurait pris tout son sens dans l'Est du Loiret (Montargis) face à la déshérence. Le CESER souhaite qu'un transfert soit étudié plutôt qu'une extension.

Les extensions à Montargis, Dreux et Vendôme offrent une remédiation. Les véhicules itinérants pour le dernier kilomètre constituent un principe intéressant, mais le CESER souhaite le cahier des charges. L'Exécutif prévoit de former les agents en transversalité à moyens constants. Le CESER alerte sur le risque de confusion avec les maisons de service public face à la disparition des services de l'État. Il suggère un rapprochement avec les Maisons France Services pour mutualiser et clarifier les rôles.

La présence accrue à moyens constants générera des sollicitations importantes (maîtrise de toutes les politiques, mobilité). Le CESER souhaite que les modalités soient explicitées avec les attentes et contraintes pour le personnel. Un bilan de l'implantation aurait dû précéder ces nouvelles orientations.

Éléments complémentaires :

Le CESER se félicite de l'ouverture d'une première année d'études en santé à Bourges et appelle à généraliser dans chaque préfecture. Il alerte sur les tiers-lieux de compétence (risque de détournement). Il soutient l'autopartage et le covoiturage, à articuler avec un réseau ferroviaire renforcé.

Place du CESER :

Le CESER souhaite investir cette dynamique : faire des Maisons un relais de ses travaux, être associé à l'évaluation des CRST, et communiquer dans le magazine régional.

EN CONCLUSION :

Le CESER s'associe à la démarche tout en exprimant des réserves. Il demande une évaluation de l'impact des Maisons de la Région (articulation avec départements/EPCI, plus-value, service rendu). Le contexte budgétaire conforte cette nécessité. La territorialisation met en exergue les difficultés de la construction administrative nationale. À l'instar de la sollicitation du Premier ministre le 19 septembre, une réflexion majeure sur la répartition des compétences est impérieuse. Le CESER regrette que les CESER n'aient pas été directement associés compte tenu de leur représentation. Il continuera à formuler des recommandations adaptées.

AVIS CFDT

Avis sur la territorialisation de l'action régionale en proximité

Intervention de Monsieur Teddy AVELINE

Au nom du groupe CFDT



Monsieur le Président du CESER, Monsieur le vice-Président du conseil régional, chers rapporteurs, chers collègues,

Le groupe CFDT accueille favorablement la volonté régionale de territorialisation de son action en proximité mais avec certaines réserves.

Bien que nous partagions l'objectif de rapprocher la Région de ses habitants et des territoires pour renforcer la lisibilité et la cohérence de l'action publique, nous voyons dans cette démarche une volonté réelle de proximité régionale qui ne nous semble pas complètement aboutie.

Les Maisons de la Région apparaissent comme un outil intéressant pour relier les politiques régionales aux besoins locaux et faciliter la coordination avec les acteurs de terrain. Attention cependant à bien rester lisible pour tous les habitants et à présenter des actions en fonction des besoins locaux réels.

La multiplicité de lieux d'accueil pourrait brouiller la compréhension des usagers. Nous pensons qu'il faudrait d'abord consolider l'acte 3 (2022/2023) avant de passer à l'acte 4. Même si les Maisons sont présentées comme des structures adaptées à chaque territoire, des problématiques de terrain restent à corriger en amont.

Les Maisons de la Région devraient se construire du point de vue du bénéficiaire. Du point de vue du citoyen, la question n'est pas de savoir quelle collectivité détient quelle compétence, mais de trouver une réponse claire à son besoin : un emploi, un logement, une formation.

La Région doit se concentrer sur ses compétences régionales sans se substituer à d'autres collectivités. La territorialisation nécessite de renforcer la lisibilité ET de garantir une coopération fluide entre les multiples acteurs. La collaboration entre collectivités n'est pas un long fleuve tranquille, mais la population aspire à cela. Elle n'est pas responsable de la complexité administrative et s'y perd dans les arcanes des compétences de chaque collectivité.

Il serait utile de faire une pause et d'évaluer : quels dispositifs apportent une réelle plus-value ? Comment mettre en relation tous les partenaires sur le long terme ? Les moyens alloués répondent-ils aux besoins du terrain ?

Le projet repose sur un redéploiement des moyens existants, sans création de postes ni budget clairement défini. Cela laisse planer un doute sérieux sur la capacité à mener ces projets à iso-budget. Quel impact pour les personnels et les locaux existants ? L'adhésion des agents détermine la réussite, mais comment ont-ils été concertés ?

Il serait pertinent de s'appuyer davantage sur les structures existantes : maisons de l'emploi, missions locales, espaces France Services, agences de développement. Plutôt que créer de nouvelles entités, mieux vaut renforcer les coopérations et capitaliser sur les savoir-faire présents.

Ce rapport s'inscrit dans un nouvel acte de décentralisation non encore défini. Il convient de clarifier les compétences et financements pour éviter les redondances et garantir la cohérence d'ensemble.

Conclusion : Cette démarche ouvre une perspective positive d'une Région plus proche, réactive et attentive aux réalités locales, mais elle nous paraît prématurée. Le groupe CFDT soutient cette orientation, tout en invitant à la consolider par une méthode partagée, une évaluation régulière, et une attention constante aux impacts humains, budgétaires et territoriaux.

Cfdt: CENTRE VAL DE LOIRE

ORGANIGRAMME CFDT
CESER CENTRE VAL DE LOIRE



AVELINE Teddy

Titre : Conseiller
Commission : Formation, Orientation, Recherche, Compétenc Education
Département d'origine : Loir-et-Cher (41)

CARLAT Jean-Paul

Titre : Conseiller
Commission : Environnement, Mobilités, Espace
Département d'origine : Indre-et-Loire (37)





FLACHER Martine

Titre : Conseillère
Commission : Qualité de la vie, Solidarités, Egalités
Département d'origine : Loiret (45)

LECONTE Sabine

Titre : Secrétaire de la 2ème commission
Commission : Environnement, Mobilités, Espace
Département d'origine : Indre-et-Loire (37)





LORY Gilles

Titre : Vice-Président délégué Santé, Solidarités, Territoires
Commission : Qualité de la vie, Solidarités, Egalités
Département d'origine : Loiret (45)

PERRIN Michèle

Titre : Présidente de la 4ème commission
Commission : Formation, Orientation, Recherche, Compétences, Education
Département d'origine : Indre-et-Loire (37)





RENIER Jean-Louis

Titre : Rapporteur général aux Stratégies
Commission :
Département d'origine : Indre-et-Loire (37)

REY Julien

Titre : Conseiller
Commission : Économie, Activités, Emploi
Département d'origine : Loiret (45)





VENTURO Cécilia

Titre : Conseillière
Commission : Économie, Activités, Emploi
Département d'origine : Loiret (45)